



AILLAS ENSEMBLE

JANVIER 2024 #11

***BULLETIN MUNICIPAL COMMUNE
D'AILLAS***



SOMMAIRE

- **Le mot du Maire** p. 2 > **Réunions du Conseil Municipal** p. 3 à 16 >
- **La Vie Communale** p. 17 à 19 > **La Vie Associative** p. 20 à 26 >
 - **Coordonnées des Président(e)s d'Associations et Rappel des Manifestations à venir** p. 27 >
 - **Les infos pratiques** p. 28 >



Les Vœux du Maire

Chèr(e)s Administré(e)s,

L'année 2023 s'éclipse, année sans catastrophe majeure si ce n'est sécheresse et canicule maintenant habituelles.

Lors de la cérémonie des vœux, j'ai exposé nos réalisations et nos projets. De toute manière, tout figure dans ce petit journal que je vous encourage à lire attentivement.

Le site de la commune est, lui aussi, vecteur d'informations régulièrement tenues à jour. Merci à Christelle et Hélène pour ce travail de communication.

Malgré nos réalisations pour améliorer votre quotidien, notre préoccupation reste « **le bien vivre à AILLAS** ».

Nos associations toujours plus nombreuses (plus de 20) y contribuent. Elles recherchent des bénévoles, je vous encourage toutes et tous, et notamment les nouveaux habitants, à y participer.

Notre choix de réhabiliter le restaurant du village, maintenant appelé « LE CERCLE » et géré par Jérôme CROUZET, a été motivé par la création d'un lieu de rencontre et de convivialité participant à l'animation du village.

Revitalisation du bourg, partage et convivialité seront pour l'année à venir nos objectifs.

Meilleurs vœux à tous, de santé, de bonheur et de réussite.

Le Maire et son Conseil Municipal



REUNION DU 12 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de SEPTEMBRE à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni - salle de la Mairie - sous la présidence de Mr André Marc BARNETT - Maire.

Date de convocation : 7 SEPTEMBRE 2023

PRESENTS : MM. BARNETT/BUZOS/GUILLOMON/Mme LAULAN/MM. COZ/ BREAUDEAU/ Mme DANÉY/MM. LUCBERT/DUPAU/MAROT.

ABSENTS EXCUSES : MM. CAZEMAJOU/Mmes SAÏN/LOIZELET/MAURIN.

Mme LAULAN est nommée secrétaire de séance.

Mr le Maire a ouvert la séance et a présenté l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 18 Juillet 2023
- Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire par le conseil municipal
- Budget communal : Délibération modificative N°2 - Virements de crédits
- Personnel communal : Mise à jour du Régime Indemnitaire relatif aux Fonctions, aux Sujétions, à l'Engagement et à l'Expérience Professionnelle (RIFSEEP)
- Approbation du rapport de la Commission Locale Chargée du Transfert des Charges (CLETC) en date du 22 juin 2023.
- Avis du conseil municipal sur la demande déposée par la Sté Raymond VFI en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une plateforme logistique et de conditionnement de vin sur la commune d'AILLAS.
- Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024
- Révision du loyer de l'ADMR
- Signature du bail de location avec l'Association « Aillas Pool Billard »
- Signature du bail de location du Multiple Rural
- Informations et questions diverses

Mr le Maire demande le rajout du point suivant :

Travaux de mise aux normes du multiple rural : Validation des devis

Le conseil municipal accepte le rajout de ce point.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 18 JUILLET 2023

Le compte rendu de la réunion du 18 juillet 2023 n'appelant pas d'observation est approuvé par le conseil municipal.

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

DECISION N°21/2023 : REMPLACEMENT DES DISQUES DURS MECANIQUES DES ORDINATEURS PORTABLES DE L'ECOLE

Décision prise par le Maire le 28 AOUT 2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé le devis présenté par la Société MDSI de La Réole pour remplacement des disques durs mécaniques des ordinateurs portables de l'école. Ils seront remplacés par des disques durs SSD permettant ainsi de rendre les ordinateurs plus rapides et éviter de les remplacer.

Montant du devis : 157,17 € ht - 188,60 € ttc (devis établi pour 1 ordinateur sachant qu'il y a environ 10 ordinateurs)

DECISION N°22/2023 REMISE A ZERO DES TABLETTES DE L'ECOLE

Décision prise par le Maire le 28 AOUT 2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé le devis présenté par la société MDSI de La Réole pour la remise à zéro des tablettes de l'école.

Montant du devis : 39,00 € ht - 46,80 € ttc (devis établi pour 1 tablette sachant qu'il y a environ 10 tablettes)

DECISION N°23/2023 Devis pour l'achat de stores vénitiens pour la salle des maitres

Décision prise par le Maire le 1^{er} septembre 2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé le devis présenté par la Société K-STORES et PERGOLAS de MERIGNAC (33) pour l'achat de stores vénitiens en alu pour la salle des maitres située au-dessus de la mairie. Montant du devis : 1 336,50 € ht - 1 603,80 € ttc.

DECISION N° 24/2023 ACHAT DE PRODUITS D'ENTRETIEN

Décision prise par le Maire le 1^{er} Septembre 2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé le devis présenté par la société SOPECAL HYGIENE de MONT DE MARSAN (40) pour l'achat de produits d'entretien pour le groupe scolaire et les bâtiments communaux.

Montant du devis : 1 568,89 € ht - 1 877,15 € ttc.

DECISION N°25/2023 ACHAT DE PETITS EQUIPEMENTS

Décision prise par le Maire le 1^{er} Septembre 2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé le devis présenté par la société SOPECAL HYGIENE de MONT DE MARSAN (40) pour l'achat de KIT de LAVAGE comprenant seau/frange/manche télescopique.

Montant du devis : 288,63 € ht - 346,35 € ttc.

DECISION N°26/2023 DEVIS POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ALARME AVEC PROTECTION et ABONNEMENT

Décision prise par le Maire le 1^{er} Septembre 2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite aux vols de matériel à l'intérieur du garage du service technique, il a signé le devis présenté par la société VERISURE DE ANTONY (92) pour l'installation d'un système d'alarme avec protection ainsi que l'abonnement à la télésurveillance 24/24.

Montant du devis pour l'installation : 199,00 € ht - 238,80 € ttc.

Montant de l'abonnement mensuel : 58,84 € ht - 70,61 € ttc

D23.09.001 : Travaux de mise aux normes du multiple rural : Validation des devis

Mr le Maire précise que pour la réalisation des travaux de mise aux normes du multiple rural plusieurs entreprises ont été contactées.

Il présente les devis parvenus en mairie :

- Maçonnerie : -Ent. Stéphane MIRAMBET : 13 194,00 € ht - 15 832,80 € ttc
- Electricité : - Ent. FAUCHE de PESSAC : 9 999,00 € ht - 11 998,80 € ttc
- Climatisation et chauffage : - LPM Energie de MARMANDE : 8 871,12€ht -10 645,34 € ttc
- Ent. FAUCHÉ de PESSAC : 9 500,00 € ht - 11 400,00 € ttc
- Plomberie - Ent. SUDERIE : 3 602,60 € ht - 4 323,12 € ttc
- Ent. SUDERIE -Recherche de fuite : 1 298,00 € ht - 1 557,60 € ttc
- Sols Résine :Ent. SORESPI AQUITAINE de BLANQUEFORT :7 600,00 €ht / 9 120,00 €ttc
- Electricité/plomberie/climatisation : BAT'ENERGIES de Meilhan s/ Garonne: 13 180,00 € ht-15 816,00 € ttc.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

** DECIDE de retenir les entreprises suivantes :

- Maçonnerie : Ent. Stéphane MIRAMBET : 13 194 € ht - 15 832,80 € ttc
- Electricité : Ent. FAUCHE de PESSAC : 9 999,00 € ht - 11 998,80 € ttc
- Climatisation et chauffage : LPM Energie de MARMANDE : 8 871,12 € ht - 10 645,34 € ttc
- Plomberie : Ent. SUDERIE : 3 602,60 € ht - 4 323,12 € ttc
Ent SUDERIE - recherche de fuites : 1 298,00 € ht - 1 557,60 € ttc
- Sols Résine : Ent SORESPI AQUITAINE de Blanquefort : 7 600,00 € ht - 9 120,00 € ttc

** DIT que les crédits seront inscrits au budget 2023 - section investissement - opération 154 : Mise aux normes du multiple rural - compte 2132

** CHARGE monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

D23.09.002 : Budget communal 2023 : Délibération modificative N° 2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire comptable,
Vu le budget voté le 11 AVRIL 2023,

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, ADOPTE le délibération modificative N° 2 du budget communal 00200 de 2023 portant ajustement des crédits, telle que présentée ci-dessous :

SECTION FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
022- Dépenses imprévues	568,43 €			
6574- Subv. fonct. associat° (complément APE)		400,00 €		
6811-Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		168,43 €		
SECTION INVESTISSEMENT				
165 – Dépôt et cautionnement reçus		168,43 €		
281571 – Matériel roulant				2,85 €
281578- Autre matériel et outillage de voirie				18,58 €
28184 – Mobilier				147,00 €
Opération 154 – Mise aux normes multiple rural 2132 – Immeuble de rapport		50 000,00 €		
Opération 151-Réhabilitation et ac- cessibilité de la mairie 2313 : Construction	50 000,00 €			

D23.09.003 : Personnel communal : Mise à jour du Régime Indemnitaire relatif aux Fonctions, aux Sujétions, à l'Engagement et à l'Expérience Professionnelle.

Vu la délibération N° D16.12.011 du 19 décembre 2016 relative à la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'engagement Professionnel (RIFSEEP),
Vu la délibération N° D18.11.005 du 5 Novembre 2018 relative à la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'engagement Professionnel (RIFSEEP) à la filière technique,
Vu la délibération N° 18.11.006 du 5 Novembre 2018 concernant l'attribution du CIA (Complément Indemnitaire Annuel)

Monsieur le Maire précise que les agents contractuels de droit public à temps complet, non complet ou à temps partiel comptant un an de service effectif dans la collectivité, bénéficiaient du régime indemnitaire. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier cette décision et d'attribuer à compter du 1^{er} octobre 2023 le régime indemnitaire aux agents contractuels comptant six mois de service effectif dans la collectivité. Il précise que les autres dispositions portant la mise en œuvre du RIFSEEP dans la Collectivité demeurent inchangées, notamment les conditions de mise en place de l'IFSE et du CIA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

** DECIDE d'attribuer le régime indemnitaire aux agents contractuels comptant six mois de service effectif dans la collectivité,

** DIT que les autres dispositions portant la mise en œuvre du RIFSEEP dans la collectivité demeurent inchangées notamment les conditions de mise en place de l'IFSE et du CIA,

** CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

** DIT que les crédits sont inscrits au budget.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D23.09.004 : Approbation du rapport de la Commission Locale chargée du Transfert (CLETC) en date du 22 juin 2023

Monsieur le Maire explique que la Commission Locale chargée du Transfert des charges (CLECT) s'est réunie le 22 juin 2023 pour procéder à l'évaluation des charges liées à la compétence Voirie.

Il rappelle le calendrier d'adoption du rapport et de détermination de l'attribution de compensation 2023 :

Juin 2023 : La CLECT rend son rapport ;

Juillet-Août-Septembre 2023 : Les communes délibèrent dans les 3 mois suivant la notification. A défaut de délibération, l'avis est réputé favorable. N.B. : Le rapport doit recueillir un vote favorable à la majorité qualifiée des conseils municipaux :

2/3 des conseils municipaux - 50% de la population

50% des conseils municipaux - 2/3 de la population

Octobre 2023 -Le conseil communautaire fixe les attributions de compensation (AC2023).

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU le Code général des impôts, notamment son article 1609 nonièes C ;

VU la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRé) ;

VU les statuts de la Communauté de communes ;

VU le rapport de la CLECT du 22 juin 2023 ;

Il est proposé d'approuver le rapport adopté à l'unanimité par la CLECT réunie le 22 juin 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

*approuve le rapport de la CLECT en date du 22 juin 2023 présentant l'évaluation des charges liées à la compétence Voirie

D23.09.005 : Avis du conseil municipal sur la demande déposée par la Sté RAYMOND VFI en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une plateforme logistique et de conditionnement de vin sur la commune d'AILLAS.

Monsieur le Maire rappelle que la consultation publique relative à la demande d'enregistrement de la société RAYMOND VFI, sur la commune, pour l'exploitation d'une plateforme logistique et de conditionnement de vin (projet d'extension) s'est déroulée du 3 juillet au lundi 31 juillet 2023 inclus.

Il précise que conformément à l'article R512-46-11 du code de l'environnement, les conseils municipaux des communes où l'installation est projetée et celui des communes comprises dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation concernée sont appelées à donner leur avis.

Monsieur le Maire demande donc au conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents le conseil municipal :

** EMET un avis favorable sur la demande d'autorisation présentée par la Société RAYMOND VFI pour l'exploitation d'une plateforme logistique et de conditionnement de vins sur la commune d'Aillas.

D23.09.006 : Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} Janvier 2024

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 du 1^{er} janvier 2015 comprenant une nouvelle nomenclature fonctionnelle,

Vu l'avis favorable du comptable en date du 19 juillet 2023 joint en annexe,

Considérant que la commune d'Aillas s'est engagée à appliquer la nomenclature M57 au 1^{er} Janvier 2024,

Que cette nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local,

Considérant que le référentiel M57, instauré au janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes),

1- Généralités

En application de l'article 106 III de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Cette instruction, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite qui est la plus récente intervenue entre la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), la Direction générale des Finances Publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici le 1^{er} janvier 2024

Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14 (communes et établissements publics de coopération intercommunale), M52 (Départements) et M71 (Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales. Le budget M57 est ainsi voté soit par nature, soit par fonction avec une présentation croisée selon le mode de vote qui n'a pas été retenu.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend en outre à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. C'est notamment le cas en termes de gestion pluriannuelle des crédits avec, en fonctionnement, la création plus étendue des autorisations d'engagement mais également, à chaque étape de décision, le vote des autorisations en lecture directe au sein des documents budgétaires. Par ailleurs, une faculté est donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57 pour le budget principal à compter du 1^{er} janvier 2024.

2 – Application de la fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Ceci étant exposé, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

Article 1 : adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 avec le plan de comptes abrégé, pour le budget principal de la commune d'AILLAS, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2: conserver un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1^{er} janvier 2024

Article 3: autoriser le Maire à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Article 4: autoriser le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération. **ADOPTÉ** à l'unanimité

D23.09.007 : Révision du loyer de l'ADMR

Mr le Maire rappelle le montant mensuel du loyer versé par l'ADMR fixé à 101,88 €. Il précise que durant plusieurs années, ce loyer n'a pas subi d'augmentation et que récemment la commune a réalisé des travaux d'aménagement.

Au vu de ces éléments, il souhaiterait que ce loyer soit révisé.

Considérant sa position au sein de l'ADMR (Président de l'ADMR Aillas Landes Girondines), il ne souhaite pas participer à la décision et quitte la séance.

Mr BUZOS prend alors la présidence pour aborder ce point et demande au conseil de se prononcer sur cette demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- DECIDE de porter le montant du loyer de l'ADMR à 150,00 €
- DIT que cette décision prendra effet au 1^{er} octobre 2023
- CHARGE Mr le Maire de l'exécution de la présente délibération.

D23.09.008 : Signature du bail de location avec l'Association « AILLAS POOL BILLARD »

Monsieur le Maire rappelle que par délibération D23.07.003 du 23 juillet 2023, le conseil municipal a décidé de louer la salle annexe du foyer rural au Billard Club de Grignols. Monsieur le Maire signale que l'association a changé de nom et qu'elle se dénomme à présent « AILLAS POOL BILLARD ».

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il souligne que dans la précédente délibération il était convenu de ne louer que la salle principale, les sanitaires et l'espace cuisine devaient rester en commun avec les autres associations. Or l'association souhaiterait pouvoir utiliser l'espace cuisine tout en laissant l'accès au local réservé au Club des Aînés.

Compte tenu de ces demandes de modifications, monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE la demande de l'Association « AILLAS POOL BILLARD »
- DIT que la signature du bail se fera à compter du 1^{er} octobre 2023 au lieu du 1^{er} septembre 2023
- DIT que le montant du loyer mensuel reste fixé à 250,00 €
- DIT que le montant de la caution reste fixé à 250,00 €
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail de location ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

D23.09.009 : Signature du bail de location du Multiple Rural

Vu la délibération D23.06.008 du 13 juin 2023 confiant la gérance du Multiple Rural à Mr Jérôme CROUZET,

Vu la délibération D23.06.008/1 du 13 juin 2023 fixant le montant mensuel des loyers,

Vu la délibération D23.07.002 du 18 juillet 2023 fixant la date de début de la gérance au 1^{er} octobre 2023, Considérant que les travaux de mise aux normes vont être réalisés courant Octobre et de ce fait retarder l'ouverture de l'Etablissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (Pour :8 - Contre :2)

AUTORISE le Maire à signer le bail de location qui prendra effet au 1^{er} octobre 2023,

ACCORDE la gratuité des loyers durant la période des travaux,

DIT qu'à compter de la date de réception des travaux, le gérant devra s'acquitter des loyers demandés,

CHARGE monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Cabinet NEOPTIM : Dossier exonération URSSAF au titre de la ZRR (Zone de Revitalisation Rurale)

Monsieur le Maire explique que suite à la saisine de la commission recours amiable de l'URSSAF, notre demande a été rejetée.

Le cabinet NEOPTIM, missionné pour le suivi du dossier, propose de saisir le tribunal judiciaire.

Après discussion, le conseil municipal ne souhaite pas poursuivre l'affaire.

Concert lyrique - Juillet 2023

Mr le Maire propose que l'association qui organise ce concert facture cette prestation comme l'an passé soit 1 560,00 €. Le conseil est favorable.

Concert d'été : Les dons récoltés ont été remis à la Lyre Aillassaise

SICTOM SUD GIRONDE : Mr BUZOS indique que la distribution de conteneurs se tient au garage communal (à côté du salon de coiffure). Ils sont remis nominativement et après identification à chaque foyer de la commune.

Il rappelle qu'en cas de non retrait, le SICTOM n'assurera plus la collecte des ordures ménagères contenues dans les anciens bacs.

Réunion CdC du Réolais en Sud Gironde : Mr GUILLOMON donne des informations sur cette réunion : Révision du tableau des effectifs : 130 équivalents temps plein/200 fiches de paies par mois.

USTOM : Après un déficit sur plusieurs années, la situation financière s'est rétablie et est passée dans le positif. A ce jour 1,2 million de bénéfice

Comptabilité : Passage à la M57 au 01/01/2024

SMAHBB : Election d'un nouveau président : Mr GUILLOMON François a été élu Président.

Réorganisation des postes de techniciens

JOURNAL COMMUNAL : Mme LAULAN indique que la distribution du journal communal se fera le week-end du 21 octobre.

Dégradations installations téléphoniques : Mme LAULAN fait remarquer que de nombreux poteaux téléphoniques sont dégradés. Elle demande quand seront effectuées les réparations.

Monsieur le Maire indique que malgré les signalements aucune intervention n'est faite. Il précise qu'il va faire remonter l'information aux responsables d'ORANGE.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vente de la maison MAU : Mme DANEY indique que pour l'instant il y a eu deux propositions.

Mr COZ demande pourquoi il y a des caméras sur le château d'eau. Il lui est répondu que ce sont des caméras thermiques installées par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) pour détecter les dépôts de feux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

REUNION DU 17 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept du mois d'OCTOBRE à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni - salle de la Mairie - sous la présidence de Mr André Marc BARNETT - Maire.
Date de convocation : 12 octobre 2023

PRESENTS : MM. BARNETT/BUZOS/GUILLOMON/Mme LAULAN/MM CAZEMAJOU/COZ/BREAUDEAU/Mme DANEY/MM LUCBERT/DUPAU/MAROT/Mmes LOIZELET/MAURIN

ABSENTE EXCUSEE : Mme SAÏN

Mme LAULAN est nommée secrétaire de séance

Mr le Maire a ouvert la séance et présenté l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 12 septembre 2023
- Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire par le conseil municipal
- Budget communal 2023 : Délibération modificative N°3
- Délibération pour l'installation d'infrastructure de recharge pour les véhicules électriques
- Emprunt pour le financement des travaux de rénovation énergétique et des travaux de réhabilitation du bâtiment de la Mairie avec accessibilité PMR
- Remboursement frais de justice
- Discussion sur la destination du terrain de foot
- Informations et questions diverses

Mr le Maire demande le rajout du point suivant :

- Projet de rénovation thermique des bâtiments mairie/école et réhabilitation du bâtiment de la Mairie : Lancement de la consultation.

Le conseil municipal accepte le rajout de ce point

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 12 SEPTEMBRE 2023

Le compte rendu de la réunion du 12 septembre 2023 n'appelant pas d'observation est approuvé par le conseil municipal.

Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire par le conseil municipal

DECISION N° 27/2023 DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DE LA SAUTEUSE AU RESTAURANT SCOLAIRE

Décision prise par le Maire le 28 SEPTEMBRE 2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé le devis présenté par les ETS PARIENTE de BAZAS pour le remplacement de la sauteuse au restaurant scolaire. Montant du devis : 4 925,00 € ttc

DECISION N° 28/2023

SORTIE SCOLAIRE : DEVIS POUR LE TRANSPORT DES ELEVES

Décision prise par le Maire le 28 SEPTEMBRE 2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé le devis présenté par la société ASTG de SAINT SYMPHORIEN pour la sortie des élèves d'une classe aux Carmes à LANGON prévue le 7 novembre 2023. Montant du devis : 159,09 € ht - 175,00 € ttc

DECISION N°29/2023

DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DU LAVE LINGE AU GROUPE SCOLAIRE

Décision prise par le Maire le 17 octobre 2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé le devis présenté par les Ets PARIENTE de BAZAS pour le remplacement du lave-linge au groupe scolaire.
Montant du devis : 649,00 € ttc

DECISION N° 30/2023 DEVIS POUR LES REPARATIONS ELECTRIQUES SUR DIFFERENTS BATIMENTS COMMUNAUX Décision prise par le Maire le 17 octobre 2023.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé le devis présenté par la société FAUCHÉ de PESSAC pour diverses réparations électriques sur des bâtiments communaux :

- EGLISE - Remplacement LED : 882,20 € ht
- ECOLE : 428,97 € ht
- EGLISE - Modification de l'Eclairage : 607,96 € ht
- PETITS TRAVAUX SUR DIVERS LOCAUX : 267,74 € ht

Montant du devis : 2 186,87 € ht - 2 624,24 € ttc.

D23.10.001 : Budget communal 2023 : Délibération modificative N° 3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire comptable,

Vu le budget voté le 11 AVRIL 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte le délibération modificative N° 3 du budget communal 00200 de 2023 portant ajustement des crédits, telle que présentée ci-dessous :

	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
SECTION INVESTISSEMENT				
Opération 58 – Matériel/mobilier 2188 – Autres immob. Corporelles Stores vénitiens Sauteuse pour restaurant scolaire Lave-linge		1 603,80 € 4 925,00 € 649,00 €		
020 – Dépenses imprévues	- 7 177,80 €			
Opération 154 – Mise aux normes multiple rural 2132 – Immeuble de rapport		+ 3 000,00 €		
Opération 151-Réhabilitation et accessibilité de la mairie 2313 : Construction	- 3 000,00 €			
Opération 150 – Rénovation thermique de la chaufferie école/mairie 1321 – Fonds vert				+ 54 812,00 €
Opération 149 – Adressage 1321 -DETR				+ 13 572,00
1641 – Emprunt			- 68 384,00 €	

D23.10.002 : Installation d'infrastructure(s) de recharge pour véhicules électriques (IRVE)

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2224-37,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 octobre 2021 portant modification des statuts du Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde,

Vu les statuts du SDEEG, notamment son article 4.5.D,

Vu le schéma directeur de déploiement des infrastructures de charge adopté par délibération du Comité Syndical en date du 15 décembre 2022,

Considérant que l'Etat a fait du développement des véhicules décarbonés une priorité importante de sa politique de réduction des gaz à effet de serre et que le véhicule électrique constitue une opportunité « verte » incontournable pour notre Pays,

Considérant que le SDEEG a pris le parti d'engager un programme de déploiement de plus de 300 infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) à 2030, et ce à travers un maillage harmonieux et cohérent de son territoire, présenté dans le schéma directeur sus visé, Considérant l'implantation d'une nouvelle infrastructure de recharge sur la commune de AILLAS sur le site suivant :

Bois-Majou-nord 33124 Aillas (Parcelle : 000 / 0A / 1764)

Considérant que le SDEEG exerce la maîtrise d'ouvrage des travaux de fourniture et pose des IRVE, il appartient à la commune concernée par le déploiement de celles-ci de transférer cette compétence au syndicat,

Considérant que le Syndicat du Sud-de-La-Réole ainsi que sa Régie sont parties prenantes du projet en leur qualité respective de maître d'ouvrage et gestionnaire du réseau de distribution électrique sur le lieu d'implantation de l'IRVE,

Considérant que la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde est partie prenante du projet en sa qualité de propriétaire du foncier,

Considérant que pour inscrire cette IRVE dans le programme de déploiement des infrastructures de recharge du SDEEG, il convient de confirmer de la part de la commune de s'engager sur la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement, avec dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage,

Au vu des éléments qui précèdent, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Approuve les travaux d'installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques au lieu sus visé, sans participation financière de la commune.
- Approuve le transfert de compétence des IRVE de la commune vers le SDEEG.

D23.10.003 : Travaux de rénovation thermique des bâtiments Ecole/Mairie et réhabilitation du bâtiment de la Mairie : lancement de la consultation

Monsieur le Maire rappelle que le conseil a validé le projet de rénovation thermique des bâtiments école/mairie ainsi que le projet de réhabilitation du bâtiment de la mairie avec accessibilité PMR.

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu, à présent, de lancer la consultation dans le cadre d'un MAPA. Il propose que ce marché soit lancé avec une tranche ferme et une tranche conditionnelle

- TRANCHE FERME : Rénovation thermique des bâtiments école/mairie
- TRANCHE CONDITIONNELLE : Réhabilitation du bâtiment de la mairie avec accessibilité PMR

Le montant estimatif des travaux pour la tranche ferme s'élève à 642 032,50 € ht soit 770 439,00 € ttc.

Le montant estimatif des travaux pour la tranche conditionnelle s'élève à 297 730,00 € ht soit 357 276,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de lancer la consultation dans le cadre d'un MAPA pour les travaux de rénovation thermique des bâtiments école/mairie (Tranche Ferme) et les travaux de réhabilitation du bâtiment de la Mairie avec accessibilité PMR (Tranche Conditionnelle)
- AUTORISE la publication sur la plateforme dématérialisée de l'AMPA et un journal d'annonces légales pour la Tranche Ferme et la Tranche Conditionnelle.

D23.10.004 : Emprunt pour le financement des travaux de rénovation énergétique école/mairie et réhabilitation du bâtiment de la Mairie avec accessibilité PMR.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à examiner les propositions faites par le CREDIT MUTUEL du SUD OUEST, FEDERATION du CREDIT MUTUEL DU SUD OUEST pour un prêt destiné à financer les travaux de rénovation thermique école/mairie et les travaux de réhabilitation du bâtiment de la Mairie avec accessibilité PMR dont le coût total s'élève à 939 762,00 € ht.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte l'offre de prêt « CITE GESTION FIXE » faite par le CMSO et décide en conséquence :

ARTICLE 1 : Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à réaliser auprès du CMSO un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant du prêt en euros	300 000,00 €
Objet	Travaux de rénovation énergétique école/mairie et réhabilitation du bâtiment de la mairie avec accessibilité PMR
Durée	180 mois
Taux fixe (% l'an)	4,23 %
Périodicité des échéances	Trimestrielle
Type d'amortissement /échéances	Echéances constantes
Montant des échéances	6 778,41 €
Commission d'engagement	450,00 €
Remboursement anticipé	Possible à chaque date d'échéance, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

ARTICLE 2 : Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

D23.10.005 : Remboursement frais de justice

Concerné par l'affaire, Mr le Maire demande à Mr BUZOS de quitter la salle et de réintégrer la réunion après décision prise par le conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle les faits survenus à l'égard de Mr BUZOS, 1^{er} Adjoint. Ceux-ci se sont déroulés en MAI 2021.

Mr le Maire avait missionné l'Adjoint pour régler un problème de chien en divagation, recueilli quelques jours plus tôt et amené au chenil communal. Après s'être échappé, l'animal s'est réfugié chez une administrée. Mr BUZOS se rend sur place. Après un différend avec l'administrée, une altercation s'en suit avec coups et blessures. Mr BUZOS est victime d'un coup à la tête asséné par l'administrée.

Une plainte a été déposée, classée sans suite après une procédure au Tribunal de Bordeaux.

Mr BUZOS avait alors, suite à cette décision, dû payer les frais d'avocat qui s'élevaient à la somme de 1 213,00 € ttc.

Considérant que ces faits sont survenus dans l'exercice de ses fonctions, Mr le Maire demande que la commune prenne en charge le montant des frais de justice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de prendre en charge les frais de justice payés par Mr BUZOS
- AUTORISE le Maire à rembourser les dits frais à Mr BUZOS soit la somme de 1 213,00 € ttc.
- CHARGE le Maire de la bonne exécution de la présente délibération.

Discussion sur la destination du terrain de football

Mr le Maire fait part au conseil municipal de sa discussion avec le président du club de Football, Mr Jérôme LAURENT afin de savoir quel est l'avenir du terrain de football et savoir s'il faut l'aménager.

Deux solutions s'offrent à nous : un usage exclusif du terrain par le club ou un usage partagé comme actuellement.

Après discussion où chacun des membres du conseil municipal a pu donner son avis, il est décidé que le football ne doit pas être supprimé à AILLAS mais que l'usage partagé sur un même terrain est impossible. En effet, les manifestations doivent pouvoir toujours s'y tenir.

Un compromis pourra être trouvé en créant un terrain de football à huit joueurs lors de l'aménagement de la plaine des sports.

Mr le Maire précise que le coût pour cet aménagement étant élevé, il pourra budgétairement être envisagé à l'avenir.

Les membres du conseil municipal suggèrent que les matches soient provisoirement suspendus sur ce terrain et proposent que la subvention versée au club de football soit révisée.

Décision prise à l'unanimité.

Informations et questions diverses

- **Adressage** : Une réunion est à prévoir pour faire l'état de la signalétique à commander
- **Mélusine Energie** : Mr GUILLOMON indique qu'il organise une journée portes ouvertes le 28 octobre 2023 de 8h30 à 12h30.
- **Journal communal** : Mme LAULAN indique que la distribution du journal communal se fera le week-end du 21 octobre
- **Conseil d'école** : Mme LAULAN indique que le prochain conseil d'école aura lieu JEUDI 19 OCTOBRE 2023 à 18h30.
- **SYNDICAT TRANSPORT DE CORPS** : Mr BUZOS indique que le quorum n'étant pas atteint, la dernière réunion a dû être reportée.
- **SICTOM SUD GIRONDE** : Mr BUZOS rappelle la distribution des conteneurs
- Mr CAZEMAJOU donne les informations suivantes :
- Il rappelle que la commune est inscrite dans un programme de rénovation des ponts en mauvais état. Un bureau d'étude a été nommé pour les recenser.
- Il indique que le contrôle des bornes à incendie a été effectué par le SDIS.
- Projet lisière : une réunion est prévue mercredi 18 octobre à 14h en visio.
- Prévoir une réunion de la commission environnement pour le choix des arbres qui seront plantés sur la parcelle de bois récemment acquise par la commune et les plantations dans le bourg.
- Mme LOIZELET fait remarquer que le bourg est magnifique. Cependant, il serait opportun de revoir les plantations.
- Mr COZ évoque à nouveau l'installation du composteur au point tri.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h04.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 14 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze du mois de NOVEMBRE à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni - salle de la Mairie - sous la présidence de Mr André Marc BARNETT - Maire.

Date de convocation : 10 Novembre 2023

PRESENTS : MM. BARNETT/BUZOS/GUILLOMON/Mme LAULAN/MM. CAZEMAJOU/COZ/BREAUDEAU/Mmes DANAY/SAÏN/Mr DUPAU/Mme LOIZELET.

ABSENTS EXCUSÉS : MM. LUCBERT/MAROT/Mme MAURIN.

Mme LAULAN est nommée secrétaire de séance.

Mr le Maire a ouvert la séance et a présenté l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu de la réunion du 17 octobre 2023

- Budget communal 2023 : Délibération modificative N° 4
- Réhabilitation du bâtiment Mairie/école : Choix du bureau de contrôle
- Proposition d'achat pour la maison MAU
- Adressage : Modification du tableau des voies
- Informations et questions diverses
- Mr le Maire demande le retrait du point suivant :
- Approbation du compte rendu de la réunion du 17 octobre 2023.

Il précise que le compte rendu n'est pas tout à fait terminé.
Le conseil municipal accepte le retrait de ce point.

Ensuite, Mr le Maire demande le rajout du point suivant :

- Projet de création d'habitats partagés pour seniors sur la commune d'Aillas : signature de la convention de partenariat tripartite entre l'association ALIS, la Fédération ADMR de la Gironde et la municipalité d'AILLAS.
- Le conseil municipal accepte le rajout de ce point.

D23.11.001 : Budget communal 2023 : Délibération modificative N°4

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire comptable,

Vu le budget voté le 11 AVRIL 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte le délibération modificative N° 4 du budget communal 00200 de 2023 portant ajustement des crédits, telle que présentée ci-dessous :

	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
SECTION FONCTIONNEMENT				
6184 – versement à des organisme de formation	- 750,00 €			
6574-subvention fonct. Associat°				
Complément subvention Football Club Pays Aurossais		+ 750,00 €		
SECTION INVESTISSEMENT				
Opération 150 – Rénovation thermique de la chaufferie école/mairie				
1323 – Subvention département				
• Production chaleur des bâtiments école/mairie				+ 72 000,00 €
• Etude pré opérationnelle pour rénovation thermique				+ 3 360,00 €
• Rénovation thermique bâtiment école/mairie				+ 86 082,00 €
1641 – Emprunt			- 161 442,00 €	

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D23.11.002 : Réhabilitation du bâtiment mairie-école : Choix du bureau de contrôle

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet de réhabilitation thermique du bâtiment mairie/école et du projet de rénovation du bâtiment de la Mairie avec mise en accessibilité PMR, il convient de désigner un bureau de contrôle pour assurer une mission de contrôle en collaboration avec le maître d'œuvre. Deux entreprises ont été consultées et ont répondu comme suit :

- APAVE d'Artigues près Bordeaux : 6 300,00 € ht - 7 560,00 € ttc
 - BUREAU VERITAS de PESSAC : 6 550,00 € ht - 7 860,00 € ttc.
- Après recueil de l'avis du maître d'œuvre, Mr le Maire propose de retenir le BUREAU VERITAS de PESSAC. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :
- DECIDE de retenir la proposition présentée par le BUREAU VERITAS de PESSAC (33) pour un montant de 6 550,00 € ht - 7 860,00 € ttc
 - AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette mission.

D23.11.003 : Proposition d'achat pour la maison MAU

Monsieur le Maire rappelle que par délibération D23.07.007 du 18 juillet 2023, le conseil municipal a décidé de mettre en vente l'immeuble sis à AILLAS au 47 Aillas le Grand, cadastré section AB N° 240 d'une superficie de 1a 64 ca.

Par courrier en date du 26 octobre 2023, Mr le Maire a reçu une offre d'achat par la SCI IMMO Dubois et Escudier dont l'adresse du siège est située 60 rue François 1^{er} 75008 PARIS.

Le prix proposé est de 66 500 €. Cette offre d'achat étant grevée de conventions suspensives émises par l'acquéreur qui doivent faire l'objet d'un accord du conseil municipal.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la vente par la commune de l'immeuble sis à AILLAS au 47 Aillas le Grand - cadastré section AB N° 240 d'une superficie de 1a 64 ca - à la SCI IMMO Dubois et Escudier au prix de 66 500 € (soixante six mille cinq cent euros).
- ACCEPTE les conditions suspensives émises par l'acquéreur,
- FIXE la condition suspensive de la commune à 2 mois
- AUTORISE le Maire à signer le compromis de vente ainsi que tout document afférent à cette affaire.

D23.11.004 : Adressage : Modification du tableau des voies

Monsieur le Maire rappelle que par délibération D23.07.006 du 18 juillet 2023, le conseil municipal a validé les noms attribués à l'ensemble des voies communales ou privées ouvertes à la circulation.

Suite à la mise en concordance des nouvelles adresses avec les services de la Poste, il y a lieu d'apporter quelques modifications au tableau d'adressage qui se présente ainsi :

Adressage

Routes Départementales		Le Bourg	Principaux Chemins
RD 9	Route de La Réole	Rue d'Albret	Chemin du Choyne
RD 9	Route de Bazas	Rue Montmartre	Chemin du Tach
RD 110	Route de Lhoumiet	Rue du Mont Saint Pierre	Chemin de Jean Gras
RD 110	Route d'Auros	Ruelle des Pitchouns	Chemin de Mesternaut
RD 110	Route de Gans	Route de Larrière	Chemin de Lamothe
RD 124	Route de Janoutic	Rue de Bouheben	Chemin du Marquisat
RD 9 E3 + VC 2	Route de Savignac	Chemin Arnaud de Guilhem	Chemin du Petit Coulomb
RD 9 E3	Route de Rioulet	Place de la Fontaine	Chemin de Garrelis
RD 11	Route de Tourille	Chemin de Purguette	Chemin du Roi Henry
RD 12	Route du Charron	Chemin de la Caserne	Chemin de Pérey
		Rue de l'Église	Chemin de la Lèbe
		Chemin du Midi	Chemin de la Métairie Neuve
		Impasse Blanche	

Adressage

Voies communales			
VC 1	Route de Larrière	VC 14	Route de la Bergerie
VC 1	Route de Berlin + VC 3	VC 15	Route du Lavoir
VC 2	Route de Savignac	VC 16	Route de la Bassanne
VC 2	Route du Poulet	VC 17	Chemin de Priac
VC 2	Route des Maçons	VC 18	Chemin du Renard
VC 3	Route de Berlin	VC 19	Chemin des Jurgets
VC 4	Route du Château	VC 20	Chemin des Minjoulets
VC 5 + VC 5E	Chemin des Loups	VC 21 + VC 31	Chemin des Abeilles
VC 6	Route de Gesta	VC 22	Chemin de Garrelis
VC 7	Route de La Beyse	VC 23	Route des Gravières
VC 7	Route des Oliviers	VC 24	Chemin du Moulin du Tord
VC 8	Route des Tuileries	VC 25	Chemin de Bêlic
VC 9	Route de Dupeyron	VC 26	Chemin de Chinan
VC 9	Impasse de la Croix	VC 27	Route de la Côte Rouge
VC 10	Route de la Grave	VC 28	Chemin du Château d'Eau
VC 11	Route de la Garenne	VC 29	Route du Lac
VC 11 bis	Route du Fournil	VC 30	Chemin de Purguette
VC 12	Route de Labescau	VC 31	Chemin des Abeilles
VC 13	Route du Lac	VC 32	Chemin des 3 Rives

ZONE D'ACTIVITÉS	
BOIS MAJOU SUD	BOIS MAJOU NORD
Rue des Caps Nègues	Rue du Bois Majou
Rue des Chanterelles	Rue des Chênes
Rue des Girolles	Rue des Châtaigniers
Rue des Mousserons	Rue des Cerisiers
	Rue des Bouleaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE le tableau d'adressage tel que présenté ci-dessus
- CHARGE Monsieur le Maire de la bonne exécution de la présente délibération.

D23.11.005 : Projet de création d'habitats partagés pour séniors sur la commune d'Aillas : signature de la convention de partenariat tripartite entre l'association ALIS, la Fédération ADMR de la Gironde et la commune d'Aillas.

Monsieur le Maire précise que suite à l'achat par les domaines de la maison dite « Beyrie » deux possibilités peuvent être envisagées : ou la commune se porte acquéreur ou bien le l'immeuble est vendu aux enchères. Une réflexion est donc menée en ce qui concerne la réhabilitation de cet immeuble.

Après une prise de contact avec la Fédération d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) de la Gironde, un projet d'Habitats Partagés pour personnes âgées pourrait être réalisé auquel s'associerait l'association ALIS (Accompagnement au Logement Inclusif Social) qui se chargerait de rechercher des investisseurs.

Monsieur le Maire informe qu'une réunion avec les différentes parties a eu lieu en Mairie le 8 novembre 2023 suivie d'une visite sur les lieux.

Monsieur le Maire rappelle les engagements des parties :

- La commune ne sera pas partie prenante financièrement mais participera aux décisions liées au projet en collaboration avec les différentes parties prenantes.
- L'investisseur recommandé par la société ALIS se porte acquéreur de l'immeuble
- La fédération ADMR de la Gironde s'engage à porter le projet et à collaborer avec l'association ALIS et la Municipalité. Celle-ci facilitera l'accès aux ressources locales et mobilisera les parties prenantes nécessaires à la réussite du projet.

Ce projet pourrait accueillir 8 à 10 personnes âgées avec des loyers ciblés entre 1 000,00 € et 1 200,00 €.

Monsieur le Maire indique que le partenariat tripartite entre l'Association ALIS, la Fédération ADMR de la Gironde et la Municipalité d'AILLAS pourrait se formaliser par la signature d'une convention.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de donner son avis sur cette affaire.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention tripartite formalisant le partenariat entre l'Association ALIS, la Fédération ADMR de la Gironde et la municipalité d'AILLAS pour la création d'Habitats Partagés pour séniors sur la commune d'AILLAS.
- CHARGE monsieur le Maire de la bonne exécution de la présente délibération.

Informations et questions diverses

Mr le Maire informe le conseil municipal :

- **Point sur les travaux du CERCLE** : Les travaux sont presque terminés. Une réunion de chantier est prévue mercredi 15 novembre 2023 à 17h30
- Travaux Gironde Habitat - Résidence Claude Joseph : Les travaux ont débuté le 13 novembre 2023 et devraient se terminer le 13 novembre 2024.
- Achat d'une nouvelle sono : Coût 450,00 €
- Réunion avec les associations prévue le Vendredi 10 novembre 2023 pour caler les manifestations 2024.
- Organisation d'un trail en 2024 par l'association « Lous Camins de la Bassane »
- Création d'une nouvelle association « LABEL TROUP » pour l'organisation de la soirée théâtre.
- Prévoir la pose des illuminations de Noël.

Monsieur GUILLOMON donne des informations sur les différentes réunions auxquelles il a assisté :

-) La commission Economie de la CDC

- Bilan 2023 : -18 entreprises ont été aidées au conseil : montant attribué : 18 360,00 €
 - 12 entreprises ont été aidées à l'investissement : Montant attribué : 48 761,00 €
 - 2 entreprises ont été aidées au loyer
- Point sur les zones industrielles :

Reste 1 terrain de 6 000 m² sur l'Ecopole à LOUPIAC DE LA RÉOLE

Agrandissement de l'entreprise Toopi organic

Zone Bois Majou à AILLAS : Reste 2 lots derrière l'entreprise RAYMOND

- Tourisme CdC du Réolais :

2035 visiteurs en 2023 (85% français dont 70% Girondins)

Refonte du site internet

456 km de chemins de randonnées recensés/ 185 km retenus mais il y a des privés

Parcours micro-aventure Entre Deux Mers - La Réole/Monségur/Pondaurat.

Développement du tourisme industriel.

-) Conseil communautaire du 26 octobre à Mauriac

- Révision du RIFSEEP
- Mise à jour du tableau des effectifs
- Gestion des chiens errants : 0,80 € /habitants
- Création d'une maison de la santé à Saint Pierre d'Aurillac
- Attribution d'une subvention à trois communes qui ont accueilli des Ukrainiens : 5 172 € aux communes de La Réole/St Martin de Sescas/Monségur.

-) **SMAHBB** Actuellement 4 techniciens avec une création de poste financé à 80% par le département et l'agence de l'eau.

Irrigation : plan de rénovation des stations et lacs avec en priorité le lac de Brouqueyran
Etat des robinets de jardins

Mme LAULAN prévoit la distribution du journal communal les 20 et 21 janvier 2024.

SPECTACLE DE NOËL : Organisé par l'APE le vendredi 22 décembre 2023.

Mr BUZOS prévoit la pose des illuminations de Noël le mardi 12 décembre avec la location de la nacelle.

Mr CAZEMAJOU donne des informations au conseil municipal :

- des bulbes vont être plantés dans les massifs
- une réunion pour l'aménagement de la plaine des sports va être organisée
- la fermeture des chemins ruraux pour des causes météorologiques
- des petits potelets ont été posés au dépôt des déchets verts.

Repas des 65 ans et plus : Une réflexion est en cours pour l'organisation de cette journée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h41.



Le Cercle d'Aillas

Lieux républicains, citoyens et laïques, les Cercles ont été créés généralement entre 1890 et 1914, celui de Bazas aurait même été le premier, créé en 1883.

Ces cafés associatifs étaient gérés par des bénévoles et principalement dans les Landes Girondines. On y boit, on y joue (surtout aux cartes), on échange...

Puis l'arrivée de la télévision dans les foyers a vidé petit à petit ces établissements. Aujourd'hui, ils sont à nouveau au goût du jour, on s'y retrouve entre amis et voisins pour boire un verre, manger des plats typiques du Sud Ouest et aussi, ironie du sort, regarder ensemble le petit écran (ou grand écran d'ailleurs) pour des matchs notamment, l'occasion de vibrer à l'unisson !

Le personnel communal et l'équipe municipale ont eu le plaisir de s'y retrouver pour fêter l'ouverture du Cercle géré par Jérôme Crouzet.

Il dépend de nous tous désormais de le soutenir ainsi que nos commerces et services aillassais. Nous avons tous autant besoin de pain que de chaleur humaine !



Bibliothèque



La première animation organisée par les bénévoles de la bibliothèque le 30 Octobre 2023 à l'occasion de la fête d'Halloween a été un franc succès.

En effet, 17 enfants ont participé à cette manifestation accompagnés par 8 parents et 5 bénévoles !

Un peu à l'étroit dans nos locaux mais quel bonheur de voir tous ces enfants dessiner des fantômes, confectionner sorcières et araignées inquiétantes.

Nous essaierons de renouveler cette expérience positive pour tous. Reste à trouver une thématique qui mobilisera et des accompagnateurs qui donneront un coup de main.

La bibliothèque reste présente trop discrètement les Lundi (16- 18h) et Samedi (10.30- 12h) au service des lecteurs à qui on offre désormais un catalogue élargi avec la possibilité de réserver des ouvrages présents dans le réseau de lecture publique de la CDC du Réolais en sud Gironde qui les tiendra à votre disposition à... Aillas ! Profitez-en en venant vous renseigner sur le catalogue et la manière d'y accéder confortablement installé dans votre fauteuil préféré. Je souhaite que 2024 vous permette de découvrir ou redécouvrir toutes les richesses que votre bibliothèque met à votre disposition pour répondre à vos attentes culturelles.

Paul Maurin pour l'équipe de bénévoles (Marie Wainstein, Corinne Guichard et Jean Alain Robert)

Cérémonie du 11 Novembre



Un hommage aux morts pour la France a été rendu le samedi 11 novembre 2023. Nous remercions les personnes qui étaient présentes ainsi que les jeunes sapeurs pompiers. Un apéritif a été servi à la salle des fêtes à l'issue de la cérémonie.

Nos jeunes Filles à l'Honneur

Léa CROUZET

Footballeuse semi-professionnelle actuellement au club d'Albi en D2 féminine.

Son parcours est impressionnant : trois fois championne de France, deux fois championne d'Europe universitaire.

Intégrée à l'équipe de France, elle vient d'obtenir la médaille de Bronze au championnat du monde en Chine.



Maude BARCELOT

joue au rugby depuis l'âge de 6 ans.

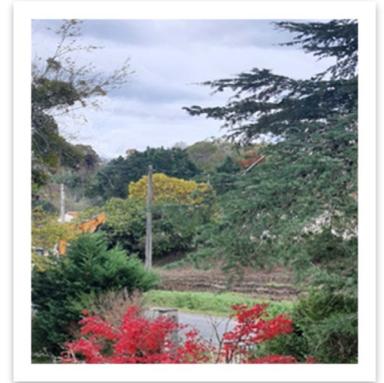
Elle a débuté au club de la Réole XIII puis au stade Réolais XV.

Elle évolue en pôle rugby au Creps de Bordeaux depuis septembre 2020, et elle joue au stade bordelais. Cette année, Maud a participé à son premier tournoi en équipe de France senior à 7 à Alicante et elle a été championne de France cadette de rugby à 7 avec son club, le stade bordelais. Elle est actuellement en sélection pour jouer en équipe de France à XV et à 7.



LA VIE COMMUNALE

Les travaux de la future Résidence Claude Joseph ont commencé le 13 Novembre 2023. Le terrassement a commencé, la base de vie a été installée tout a été interrompu pour cause d'intempérie.



Le réservoir de LANINE a subi une réhabilitation, isolation et étanchéité à l'intérieur de la cuve, peinture, électricité refait, ainsi que l'extérieur.



Vie de l'école

Le vendredi 22 décembre 2023, le Père Noël est passé distribuer les cadeaux.

Nous remercions Matthieu et Fabienne ainsi que les employées communales Patricia et Sylvie pour avoir aidé celui-ci à la distribution des cadeaux et des gouters offerts par la commune.

Nous remercions également l'A.P.E. pour l'organisation de cette belle manifestation.

Repas des Aîné(e)s offert par la Commune Le Dimanche 11 Février 2024

Le Conseil Municipal a décidé de renouveler le traditionnel repas des Aînés.

Celui-ci sera offert aux 65 ans et plus, comme l'an passé il sera accessible à tous, moyennant une participation financière. Merci de penser à vous inscrire.

Balades Aillassaises

Samedi 02 décembre s'est tenu le Téléthon dans notre commune, une semaine avant le national.

Une marche de 10 km avec le traditionnel petit déjeuner dans la cabane d'Aline et Bernard. Encore un grand merci à eux et aux personnes qui ont confectionné les pâtisseries et la sécurité routière.

Cette manifestation s'est terminée par un repas dans la salle des fêtes. Il est à noter que les bénéficiaires de cette journée ont été reversés à l'AFM TELETHON.



La Lyre Aillassaises

Dimanche 03 décembre, la cheffe d'orchestre et les musiciens de la Lyre ont mis à l'honneur leur patronne, Sainte Cécile.

Merci pour leur prestation. La journée a débuté par la messe et s'est prolongée avec le traditionnel repas dans la salle des fêtes.



Label Troup'

Le rideau du théâtre s'ouvre avec "LABEL TROUP'".

La nouvelle association accueillera petits et grands pour la nouvelle représentation qui aura lieu le 13 avril 2024.

Les organisateurs restent les mêmes.

Composition du bureau :

Présidente : Chantal DANÉY - Vice-présidente : Christiane LEGLISE

Trésorière : Annie WAGUET - Trésorier ad-

joint : Matthieu LUCBERT

Secrétaire : Françoise LE BRIS -

Secrétaire adjointe : Fabienne BUZOS

Responsable technique: Jacqy BUZOS

Assistants techniques : Sabine GUIGNARD -

Thierry TASTET - Ben TOÏBA.

C'est avec une immense joie que LABEL TROUP' avancera seule sur les planches.

A très bientôt.



L'équipe de LABEL TROUP'

Lous Camins de la Bassane

Toute l'équipe de Lous Camins de La Bassane vous souhaite à tous une Bonne et Heureuse Année 2024.

Pour information, nous organisons le dimanche 14 avril 2024, à Aillas, notre première TRANS AILLASSAISE.

Il s'agit d'un trail (course à pied nature) avec deux distances, et une marche.

le Trail d'Henry IV de 23 km
le Trail du Lac de 10 km
la Marche de La Bassane de 10 km

Les courses seront suivies d'un repas le midi, ouvert à tous.

Tous les membres s'activent à préparer au mieux cette manifestation.

Plus d'infos à venir prochainement.

En attendant, vous pouvez nous suivre sur notre page Facebook.



Lous Camins de La Bassane

Club des Aînés « Lous d'Aillas »

Ce dimanche 8 Octobre, les membres disponibles se retrouvaient à l'occasion du traditionnel repas dans la Salle du Foyer Rural et par alternance, certains recevaient une fleur pour les dames, une bouteille pour les messieurs.

Une note particulière était réservée aux couples affichant **50 ans de mariage** à savoir :

DULUC Maité - Bernard, REMAUT Marie-José - Christian, RONCALI Maria - Michel

et **60 ans de mariage** : LAFRANCESCA Josiane - Jean Pierre, ROUSET Réjane - Simon.

En conclusion, le bon appétit habituel était souhaité dans le meilleur esprit convivial, agrémenté par une animation musicale adaptée.





Aillas Pool Billard

L'association de billard vous souhaite une Bonne Année 2024.
Nous avons inauguré la salle le vendredi 27 octobre 2023.
Nous remercions les membres présents et vous attendons nombreux....
Si vous êtes intéressés, venez découvrir et pratiquer ce sport.

Horaires : tous les jeudis, vendredis et samedis de 20 h30 à minuit.

Contact : Fred 06 86 64 04 86.



Lous Pétaquayres d'Aillas

Le Bureau se joint à moi pour vous souhaiter à tous nos vœux pour cette nouvelle année 2024.



Si le temps le permet, le premier rendez-vous sera le vendredi 19 avril 2024 à partir de 19 h 00. Des affiches avec les dates seront mises dans nos commerces d'Aillas

ABC Aillas Billard Club

Nous vous souhaitons une bonne et Heureuse Année 2024, la Santé en priorité, n'hésitez pas à venir nous voir..

Le Bureau

AILLAS Gym Loisirs

Nouvelle activité à Aillas : la Gym adaptée qui s'adresse aux personnes de plus de 60 ans et qui permet de ralentir le vieillissement.



Cette activité est subventionnée en grande partie.

Si vous êtes intéressés merci d'appeler au 06 49 29 49 92 ou le 05 56 65 30 40.

Comité des Fêtes

La fête de la saint- Michel a eu lieu le week-end du 30 septembre et du 1er octobre avec au programme un vide-grenier le samedi et un loto le Dimanche.

Nous remercions toutes les personnes qui sont venues passer un moment avec nous.

Nous vous attendons nombreux pour notre prochaine manifestation qui sera le 31 décembre 2023 pour le réveillon.

Réveillon de la Saint Sylvestre

Le réveillon de la saint Sylvestre s'est déroulé comme prévu, nous avons passé une excellente soirée en votre compagnie et nous espérons qu'il en est de même pour vous, mais d'après les retours positifs nous n'en doutons pas.



Il est vrai que nous aurions pu accepter plus de personnes, cependant la place aurait manqué pour danser et fêter la nouvelle année comme il se doit.

Nous tenons donc à remercier toutes les personnes présentes ainsi que les bénévoles sans qui cette soirée n'aurait pas été un tel succès.

Nous remercions également le traiteur "Ajas" de SAMAZAN pour le repas qui était excellent, ainsi que Jason et son papa pour l'animation.

Enfin toute l'équipe vous souhaite une excellente année 2024 !





Samedi 9 décembre la troupe de théâtre

"Les Bactérires" de Bieujac nous a joué sa pièce de théâtre "un drôle d'héritage".

Une soirée théâtrale pleine d'humour qui a été très appréciée.

Les fonds récoltés lors de cette représentation ont été intégralement reversés à Cœur de Lou qui remercie chaleureusement "les Bactérires" ainsi que les spectateurs venus nombreux.

L'année 2023 se termine pour Cœur de Lou avec un bilan positif en terme de manifestations proposées et de fonds récoltés.

En effet, 2023 fut une année encore riche pour Cœur de Lou avec un concert caritatif le 18 février, La randonnée nocturne le 17 juin et le Loulouday le 26 août, sans parler des participations de Cœur de Lou sur d'autres manifestations.

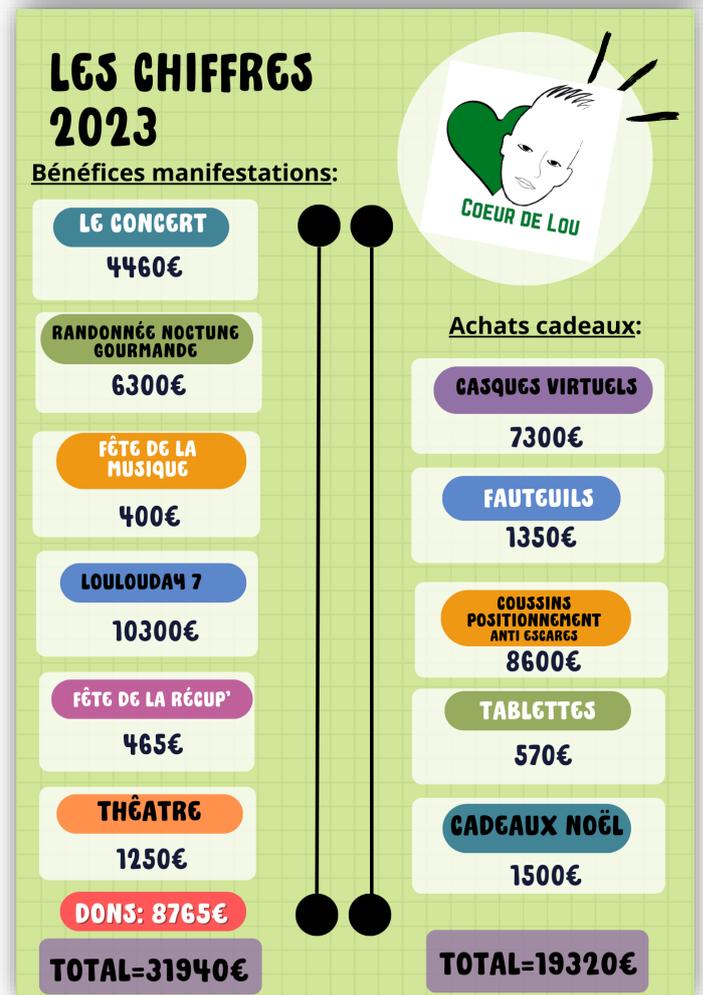
Grâce à ces événements, Cœur de Lou a pu poursuivre son action et financer toujours plus de matériel pour le confort de vie et le bien être des enfants de l'hôpital de Bordeaux.

Merci à vous pour votre participation.

Cœur de Lou vous donne rendez-vous en 2024 avec une jolie programmation et encore plus de

projets pour les enfants,
et vous souhaite de

Bonnes Fêtes !





A.P.E. : Association des Parents d'Elèves



Le 15 octobre L'APE d'Aillas a proposé une après-midi **Atelier du goût** dans le cadre de la semaine du goût. Le thème était "les sens et les saveurs". Les parents et enfants ont pu participer à des petits jeux qui mettaient en éveil tous les sens: Reconnaître des épices et aromates par l'odorat, des fruits et légumes par le toucher, des sons de cuisine par l'ouïe, trouver le fruit ou légume manquant par la vue et, bien sur, un jeu de découverte par le goût. Dans un second temps l'APE a proposé un atelier culinaire avec la préparation de pancakes et de sucettes pomme-chocolat. Tous les participants, petits et grands ont joué le jeu et ont pris du plaisir à partager ce moment agréable. Pour cette animation, L'APE a sollicité plusieurs producteurs locaux. La ferme Laporte, la ferme de Flouquet, les Ruchers De La Bassanne, les vergers de Velpauret, le domaine de Glayroux ont fait don de leurs produits (fruits, légumes, miel, farine...), nous remercions leur générosité. Et, était présent l'ecolieu Lacampagne qui a proposé ses oeufs pour les pancakes et a mis la main à la pâte. Merci à lui pour son implication. Nous avons également accueilli An'asouce avec ses délicieuses confitures artisanales, merci également à elle pour sa présence et sa générosité. Merci à tous pour ce délicieux moment !



C'est avec un immense plaisir que l'APE d'Aillas a proposé un nouvel univers cette année pour fêter **Halloween**.

Samedi 4 novembre l'APE a organisé une soirée repas, "L'école des sorcières" a accompli sa mission : vous faire rire et passer un agréable moment.

Après la chasse aux bonbons, les enfants ont pu fabriquer leur petite potion magique. Et, parents et enfants ont pu apprécier les tours de magie de Jean Philippe Atchoum et les superbes créations en ballons de sa partenaire Olga.

Nous avons adoré vous proposer les jeux défis tout au long du repas comme :

- le relais en balais de sorcière
- le doobby socks
- ou la confection du plus beau rat en pâte à modeler

Nous avons vraiment passé un agréable moment avec vous. Merci à tous les parents et enfants qui étaient présents et qui ont joué le jeu tout au long de la soirée. Merci pour votre bonne humeur. Merci aux habitants d'Aillas pour avoir ouvert leur porte à nos petits chasseurs de bonbons.

Et enfin, un grand merci aux enfants pour leur sourire.





Vendredi 22 décembre a eu lieu le **marché de Noël** de l'APE. Malgré un temps instable le marché décoré en village de Noël, a accueilli une vingtaine d'exposants.

Des balades en calèche gratuites étaient proposées ainsi que des jeux en bois. Le père Noël était présent sur le marché de Noël pour distribuer des cadeaux et un goûter aux enfants de l'école.

Pour le plus grand plaisir des spectateurs, les enfants de l'école ont proposé un spectacle sur le thème du cirque qui a été très apprécié.

Pour clôturer le marché, le traditionnel défilé aux lampions a égayé le village d'Aillas en musique avec la participation de la Lyre Aillaisaise. Un moment convivial et chaleureux pour débiter les vacances de Noël.

L'APE remercie tous les visiteurs ainsi que les exposants. Un grand merci également à la mairie d'Aillas de Sigalens et à la Lyre Aillaisaise et un merci tout particulier à Cœur de Lou qui nous a apporté son soutien et son aide pour l'organisation et l'installation du marché et qui a été présent du début à la fin. Également un merci tout particulier aux pompiers d'Aillas toujours présents, merci pour leur aide précieuse. Et pour finir, un immense merci aux enfants pour leurs sourires et leur enthousiasme sur la réalisation du spectacle. L'APE vous souhaite une merveilleuse année 2024 et vous donne rendez-vous très vite pour de prochaines manifestations. A noter dans vos agendas : "le p'tit mois de mai qui nous plaît" dimanche 5 mai sur le stade d'Aillas.



Sapeurs Pompiers d'Aillas

L'Amicale des sapeurs-Pompiers d'Aillas était présente le vendredi 22 Décembre lors du marché de Noël de l'APE pour vous faire déguster crêpes et Gaufres.

Nous tenons à vous remercier pour l'accueil que vous nous avez réservé lors de notre passage pour les calendriers 2024 ! Nous vous présentons tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année et nous restons à votre disposition.



L'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Aillas vous donne rendez-vous
Dimanche 3 Mars pour son Loto.

On compte sur votre présence !



Photo de nos Nettoyeurs

JSP : Téléthon



Samedi 09 Décembre 2023, David, Franck, Lalyta et Matéo Jeunes Sapeurs Pompiers à AILLAS ont participé au TELETHON avec les JSP Sapeurs-Pompiers Grignols/Aillas toute la journée.

Ils ont réalisé le lavage intérieur et extérieur des voitures.

Les Associations d'Aillas

ABC Aillas Billard Club : LABAT Jean Paul	06.82.84.92.54
ACCA Chasseurs : LAMAISON Michel	06.73.41.51.75.
ADMR Aillas Landes Girondines : Aide à la Personne : BARNETT André Marc	05.56.25.63.29.
ADRA Retraités Agricoles : J. François LACAMPAGNE	06.74.44.46.63
AILLAS Pool Billard : Fred	06 86 64 04 86.
AILLAS Gym Loisirs : CHARBONEL Marie Jo 05.56.65.30.40.	06.49.29.49.92
AMICALE DES POMPIERS : CAZEMAJOU Thierry	06.78.07.13.08.
APE Ecole Aillas Asso Parents d'Elèves de l'Ecole : ARRAULT Tristan	06.24.78.10.46
BALADE AILLASSAISE : BALADE Marche LE BRIS Françoise	05.56.65.30.24.
CLUB DES AINES « LOUS D'AILLAS » LEGLISE Michel	05.56.65.43.33.
CŒUR DE LOU : CROUZET Manu	06.82.32.60.18.
COMITE DES FETES : TURMO Valérie Manifestations festives	05.56.65.32.23.
COOPERATIVE SCOLAIRE : Activités scolaires Anne BLONDEL	05.56.65.32.31.
FCPA : Football Club Pays Aurossais LAURENT Jérôme	06.84.77.01.30.
L'ARRIVEE DE LA TRANSHUMANCE : BREAUDEAU Thierry	06.74.77.49.11
LABEL TROUP' : Chantal DANNEY	07.89.34.34.43
LOUS PETANQUAYRES D'AILLAS : Pétanque LAULAN Thierry	06.83.57.61.71.
LUMIERE ET PASSION : Atelier Vitrail SICHEL Corine	05.56.65.38.45.
LYRE AILLASSAISE : Musique Adrien BUCQUET	06.69.27.71.31
LOUS CAMINS DE LA BASSANE : Philippe PAILLAUGUE	07.88.75.04.08
MAM les P'tits de Montmartre : Camille LOIZELET	06.61.02.09.86.
TENNIS Aillas : Dominique MAURIN Ou Epicolette	06.11.91.60.14. 05.56.65.72.95

**Il est demandé à chaque Présidente,
Président d'Association, de transmettre les articles
et photos à l'adresse mail suivante :
aillas.bulletinmunicipal@gmail.com
dès les manifestations passées.**

Rappel des Manifestations

Janvier 2024

- 07/01** Mairie 11 h 00 au Foyer
Vœux du Maire
- 26/01** Club des Aînés
Petit Loto mensuel
- 27/01** Pompiers Repas Sainte Barbe
- 30/01** LYRE A.G. Club House 19 h 30

Février 2024

- 02** APE Chandeleur Club House
- 11** Mairie Repas des Aînés Foyer
- 16** APE Carnaval Club House
- 18** Club des Aînés A.G. + Repas
- 19** St Jean A.G.
Maison Communale
- 23** Club des Aînés Petit Loto
Club House

Mars 2024

- 03** POMPIERS Loto
- 10** ACCA Repas
- 21** Balade Aillassaise A.G.
Maison Communale
- 23** APE Chasse aux Œufs
Club House
- 29** Club des Aînés Petit Loto
Club House

Avril 2024

- 06** ACCA Repas Foyer
- 13** LABEL TROUP' Soirée Théâtre
Foyer
- 14** LOUS CAMIN DE LA BASSANE
Trail Stade
- 19** LOUS PETANQUAYRES
Pétanque 1er RDV 19 h au Stade
- 26** LOUS PETANQUAYRES
Pétanque au Stade

INFOS PRATIQUES

MEDECINE GENERALE En cas d'urgence vitale appelez le 15 ou le 18	Dr Anne BARNETT Dr Soana EHSTER - Dr Alizée LAFFARGUE Pour le service de garde la semaine de 20 h 00 à 22 h 00 et le Samedi et le Dimanche de 8 h 00 à 22 h 00	05.56.65.30.78. Contactez le 05.56.61.21.61
INFIRMIERS LIBERAUX	- Elise PLAT - Hélène GOURGUES - Séverine LEVEQUE	05.56.65.31.04
KINESITHERAPEUTES	Marie LANNELONGUE 06.04.53.71.16. Mathieu DUFFOUR Pierre BRUN	09.67.00.79.84. 06.73.60.63.39. 06.42.37.47.11.
DIETETICIENNE OSTHEOPATHE PSYCHOLOGUE COACH SPORT SANTE BIEN ETRE REFLEXOLOGUE PLANTAIRE KINESIOLOGUE	Pauline ROY Mylène FAUQUE Christine DEL PINO Céline CHEMINEAU Laure DE MARCHI Adrien LABEDENS	06.78.81.39.25. 06.22.75.08.83 06.24.41.15.27. 07.71.27.54.76. 06.82.26.15.66. 07.83.24.92.47.
HOPITAL DE LANGON URGENCES	Standard Urgences APPELER LE 15	05.56.76.57.57. 05.56.76.57.30.
CENTRE ANTI POISON		05.56.96.40.80.
ADMR D'Aillas Landes Gironde	Bureau ouvert le matin de 9 h à 12 h et l'après midi Sur rdv	05.56.25.63.29.
ADMR MULTI SERVICES 33	Jardinage	06.72.71.23.44.
POMPIERS	Urgences Lieutenant Alain INESTA Administratif	18 / 112 05.56.65.33.62. 05.56.25.50.27.
GENDARMERIE	BRIGADE DE LA REOLE URGENCES Administratif	17 05.56.71.70.80.
CHRYSALIDES 47	STOP AUX VIOLENCES CONJUGALES EDUCATION A LA NON-VIOLENCE	06.48.05.31.96.
MAIRIE	Monique POLL / Hélène SEPE - DECHAN Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 Et le Vendredi de 14 h à 19 h. Fermé le Mercredi	05.56.65.31.72. aillas2@wanadoo.fr
AGENCE POSTALE Carine PEYROT	Mardi au Samedi de 9 h 00 à 12 h 00	09.75.89.19.50.
GROUPE SCOLAIRE	Anne BLONDEL	05.56.65.32.31.
Médiathèque Intercommunale	Permanence les lundis 16 h à 18 h Et Samedi 10 h30 à 12 h00	09.75.89.19.50.
CULTE	Charles BRUET / Jean MAUREL Sacristaine Pierrette COUTHURES	05.57.36.41.53. 05.56.65.31.63.
REGIE ELECTRICITE DU SUD DE	LA REOLE	05.56.71.04.50.
VEOLIA		05.61.80.09.02.
SICTOM SUD GIRONDE	Z.I. DUMES à LANGON Lundi de 9 h à 17 h 30 Du Mardi au Vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 Samedi 9 h 30 à 16 h 00	05.56.62.36.03.
Déchets Verts	Contactez la Mairie	05.56.65.31.72.
COMMUNAUTE DE COMMUNES	DU REOLAIS EN SUD GIRONDE	
Services site de LA REOLE 81 rue Armand Caduc	Lundi au Vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 Lundi et Mercredi de 13 h 30 à 18 h 30 Les autres jours de 13 h 30 à 17 h 00	05.56.71.71.55.
Services site d'AILLAS 1 Bois Majou	Services Techniques Services Urbanisme	05.56.71.36.44.
Syndicat de Transport de Corps	Se renseigner à la Mairie	05.56.65.31.72.